



E R E N

SYNODE

166^e session du Synode, 5 décembre 2012

Rapport d'information du Conseil synodal relatif au projet Req'EREN Aumônerie auprès des requérants d'asile du canton

En bref : Le projet Req'EREN a été primé lors des travaux effectués à Sancey par les permanents sur de nouveaux projets à développer par l'EREN, en particulier la promotion de nouvelles aumôneries. Le groupe de travail constitué pour mettre en œuvre les prémices de Sancey a rédigé un rapport que le Conseil synodal peut faire sien et qu'il soumet au Synode afin de le renseigner sur l'évolution des travaux dudit groupe. Certains points, à ce jour, doivent encore être mûris, il s'agit d'approfondir le soutien que peuvent apporter les paroisses, d'affiner la question du financement, de revoir le profil du poste d'aumônier et d'articuler finalement le rapport en fonction des travaux d'ores et déjà effectués par la FEPS sur ce sujet.

Le Conseil synodal a apporté quelques modestes remaniements au rapport du groupe de travail ; il est le suivant :

1. Objectif principal

L'EREN¹ offre une présence et un accompagnement spirituels auprès des requérants d'asile dans le canton de Neuchâtel, dans les localités des centres d'accueil de l'OSAS² ainsi qu'en ville de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

2. Idées fondatrices et mission

Fondée sur la conviction de la valeur humaine de chacun et de l'amour de Dieu pour chacun, l'Eglise a pour mission d'être présente auprès des personnes démunies, quelle que soit leur origine ou leur religion. Notre Eglise réformée neuchâteloise accomplit cette mission par le biais de différentes aumôneries (dans les hôpitaux, les homes, les prisons, la rue) et par l'entremise du Centre Social Protestant (CSP).

Par la création d'une aumônerie cantonale auprès des requérants d'asile, notre objectif est d'offrir une nouvelle forme de présence de proximité et d'accompagnement spirituel auprès de ces personnes, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres cantons.

La création d'une telle aumônerie serait un signal fort dans le contexte actuel. En effet, la plupart du temps, le requérant d'asile évoque malheureusement des problèmes sociaux : drogue, délinquance, chômage, précarité. Cela provoque souvent des sentiments de peur et d'insécurité auprès de la population. De plus, tant les médias que certains politiques entretiennent ces peurs en faisant des généralisations ; les personnes engagées auprès des migrants constatent au quotidien la montée de l'extrême droite, la xénophobie et le durcissement de la loi sur l'asile.

Au moment même où de nouveaux centres s'ouvrent dans nos cantons (cf. centre de Perreux), dans un contexte marqué par la peur et des sentiments d'insécurité, il nous semble *nécessaire* pour notre Eglise de manifester les valeurs de solidarité, de gratuité et d'hospitalité envers ces personnes, en collaboration avec les différentes institutions et associations actives auprès des migrants.

¹ Dans un premier temps, c'est l'EREN qui sera responsable de l'aumônerie. A moyen terme, nous nous approcherons des autorités catholiques pour devenir œcuménique. Il est envisageable aussi que nous créions une association pour réaliser nos objectifs en intégrant différents partenaires.

² OSAS, Office Social de l'Asile

Nous obéissons ainsi à la mission que le Christ nous a donnée : ce que vous faites au plus petit parmi vous, c'est à moi que vous le faites... (Matthieu 25, 40). Notre mission est de permettre à des hommes et des femmes de toute origine, religion et croyance, de trouver un sens à leur exil, de se mettre debout, de garder leur dignité, grâce à une présence et un accompagnement spirituel, sans volonté de prosélytisme.

Dans ce sens, nous faisons nôtre ce paragraphe tiré de la charte de l'AGORA :

*"Nous aimerions être, en excluant tout prosélytisme, signes de l'accueil de Dieu, afin que les personnes que nous rencontrons gardent ou trouvent une lueur d'espoir, même si elles doivent aussi perdre beaucoup d'illusions. Dans ces accompagnements, nous désirons aider les requérants à mobiliser leurs propres ressources (personnelles, communautaires ou culturelles) de vie et de foi, ou à en découvrir de nouvelles dans l'amitié d'un regard ou d'une main tendue."*³

3. Repères historiques

En mai 2010, interpellé par des responsables de la migration d'autres cantons romands, un petit groupe œcuménique s'est constitué, sous l'impulsion de Hans Beck, alors membre du Conseil synodal. En l'espace de quelques rencontres, il a réfléchi à la création d'une association qui soutiendrait une aumônerie œcuménique et qui serait portée par les trois Eglises reconnues de notre canton (projet ANORA). Ce projet était soutenu par le Conseil Synodal, mais étant donné les difficultés financières des trois Eglises causées par le retrait d'un important contributeur, le projet a été suspendu en décembre 2010.

En septembre 2011, une nouvelle impulsion a été donnée à cette aumônerie dans le cadre de la rencontre des permanents de l'EREN à Sancey, comme le définit l'extrait du mandat du Conseil synodal ci-dessous.

Par ailleurs, dans son document intitulé "Mesures en annexe au programme de législature 2012-2016", le Conseil synodal propose de développer de nouveaux projets d'aumônerie dans différents secteurs, entre autres "l'assistance spirituelle auprès de requérants, en collaboration avec le CSP et avec son expertise".

4. Mandat du Conseil Synodal⁴

"Dans sa séance du 8 juin 2011, le Synode a accepté à l'unanimité la résolution suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter, dans le cadre du programme de législature en juin 2012, des objectifs dans les domaines suivants :

- Travail auprès des jeunes adultes
- Evangélisation
- Développement de nouvelles formes d'aumôneries
- Promotion du bénévolat dans l'Eglise.

Lors de la rencontre des permanents de l'EREN à Sancey les 31 août et 1^{er} septembre 2011, des groupes ont travaillé sur les quatre thèmes ci-dessus. L'un d'eux a choisi les nouvelles aumôneries et a proposé un projet relatif à la présence et à l'accompagnement spirituels auprès des requérants d'asile. Ce projet a été distingué par les autres participants à la rencontre. Dans les consignes figurait la mention que le projet primé devrait, pour être réalisé, obtenir l'aval de plusieurs paroisses qui choisiraient d'adopter le projet, d'y participer et de le financer au moins partiellement.

Le CS dans sa séance du 25 octobre 2011 a décidé de confier à un groupe déjà constitué le mandat de réunir les conditions pour lancer ce projet Req'EREN et d'élaborer les paramètres du second mandat qui liera le projet à quelques paroisses".

5. Membres du groupe de travail

Entre octobre 2011 et octobre 2012, le groupe de travail mandaté par le Conseil Synodal s'est rencontré douze fois. Il est formé de :

- Madame Karin Phildius, pasteure ; membre de la CPRSI⁵; cheffe de projet

³ AGORA, Aumônerie Genevoise Oecuménique auprès des Requérants d'Asile

⁴ Extrait du mandat du Conseil synodal

⁵ Commission protestante Suisse-Immigrés, plate-forme d'information et de sensibilisation pour toutes les questions concernant la migration

- Madame Sandra Conne, animatrice paroissiale; secrétaire du groupe de travail
- Madame Marianne Bühler, issue de la Coordination Asile Neuchâtel
- Madame Monique Theurillat ; assure le lien avec l'Eglise catholique
- Monsieur Hans Beck ; à la base du projet ANORA, ex-conseiller synodal
- Monsieur Sébastien Berney, diacre
- Madame Bétiel Teclehaimanot, réfugiée d'origine érythréenne
- Madame Claire-Lise Mayor Aubert, membre du Conseil synodal.

6. Public cible et besoins repérés

Notre projet vise en priorité les requérants d'asile des centres du canton de Neuchâtel, soit les personnes résidentes dans les centres d'accueil OSAS de Fontainemelon, Couvet et Perreux, mais aussi dans un deuxième temps les requérants d'asile hébergés dans les appartements en ville de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

Les requérants d'asile proviennent de pays divers et ont des parcours très diversifiés et complexes. Leur motivation commune pour leur arrivée en Suisse est la recherche d'un avenir. Embarqués dans le parcours du combattant qu'est la procédure d'asile, ils sont souvent fragilisés par le déracinement, le manque de perspectives et de moyens, les conditions d'accueil, le désœuvrement (interdiction de travailler pendant trois mois), le sentiment de rejet et d'enfermement, la confrontation à d'autres cultures dans un espace collectif restreint. Certaines personnes sont confrontées à des problèmes psychiques de par le cumul des difficultés qu'elles affrontent.⁶

L'offre d'une présence et d'un accompagnement, en toute gratuité, permet à elle seule déjà d'aider à la reconstruction de la personne et à la redécouverte de sa propre dignité.

Au niveau spirituel, beaucoup de requérants ont eu une pratique de foi dans leur pays d'origine, qu'ils soient chrétiens, musulmans ou d'autres religions. Ils ont donc aussi des questions d'ordre spirituel et ont besoin d'une communauté vivante de foi et de prière qui les soutienne. Il arrive que certains d'entre eux soient hospitalisés ou encore décèdent, et dans ces deux cas, ils n'ont pas forcément les contacts nécessaires pour être bien accompagnés.

Conclusion

Selon notre analyse de la situation des requérants d'asile dans notre canton (cf. annexe ci-jointe), il y a des besoins d'ordre juridique auquel répondent principalement le CSP et CARITAS ; il y a des besoins d'ordre matériel et social (vêtements, nourritures, transports, entraide, échanges, divertissement) auquel répondent des actions d'entraide ou diaconales qui sont en train d'être mises en place soit par des associations, soit par des paroisses. Il y a des besoins d'ordre spirituel, qui font partie à notre sens des besoins fondamentaux de la personne (voir à ce sujet la pyramide des besoins de Maslow⁷). L'aumônerie s'occupera de cette dernière dimension, on peut en quelque sorte dire qu'elle représente le troisième pilier de l'action auprès des requérants d'asile et qu'elle ne peut pas exister sans la collaboration et le soutien des deux autres piliers. Il s'agit de prendre soin de la personne dans sa globalité et de ce fait, les trois domaines seront invités à être étroitement liés et connectés.

7. Objectifs principaux

Soutien spirituel

Nous voulons :

- offrir une présence et un accompagnement spirituel aux requérants d'asile, quelle que soit leur religion ou leur conviction.
- offrir un espace où ils puissent parler librement et sans peur de leur situation et où ils puissent être écoutés sans jugement ni a priori ;
- si les personnes le souhaitent, les aider dans leur relation à Dieu, par l'entretien, la prière, le don d'une Bible ;

⁶ Les démarches de demande d'asile - auditions, attente plus ou moins longue pour l'étude du dossier, réponse négative à la demande d'asile, conditions de séjour provisoires, liées à une précarité sociale - entrent souvent en résonance avec les événements et les traumatismes à l'origine de l'exil. Les difficultés administratives et leurs conséquences s'additionnent aux épreuves qui résultent directement de la migration et de ses deuils aggravant les conséquences psychiques ((extrait d'un article de l'Association Appartenances de Lausanne : UN IMPROBABLE REFUGE, LES REPERCUSSIONS SUR LA SANTE MENTALE DES PROCEDURES EN MATIERE D'ASILE)

⁷ Selon cette pyramide, chaque être humain a des besoins fondamentaux, à savoir des besoins de reconnaissance, d'estime de soi, de communication et des besoins relationnels, des besoins de tendresse et d'amour, besoin de pouvoir se réjouir, de trouver un sens à son existence.

- organiser des recueils et des célébrations diversifiés, en lien avec les paroisses, les Eglises-sœurs et les communautés étrangères.

Sensibilisation

Nous voulons :

- être à disposition des paroisses (journées des réfugiés, catéchisme, etc.) pour informer et sensibiliser sur le vécu des requérants, expliquer les enjeux et les défis de l'aumônerie
- être à disposition des localités pour faciliter les liens entre la population et les requérants, en collaboration avec les autres services.

8. Moyens et modalités⁸

La réalisation concrète du projet demande les actions suivantes :

- a) Ouverture à proximité de chaque centre d'un lieu d'accueil et d'une salle pour des entretiens d'ordre plus privé
- b) Engagement d'un-e aumônier
- c) Recrutement d'une équipe de bénévoles formés à l'écoute et à l'accueil sans prosélytisme ni préjugés
- d) Collaboration avec les paroisses, en particulier celles où se trouve un centre d'accueil pour pouvoir bénéficier de locaux pour l'accueil et pour le recrutement des bénévoles.
- e) Contact avec les partenaires de la société civile (SMIG, OSAS, COSM, CARITAS, directeurs de centres) pour l'information, la mise en place et la réalisation du projet.

a) Lieu d'accueil⁹

Il est important d'être à l'extérieur des centres pour que les requérants ne confondent pas l'aumônier et les bénévoles avec les assistants sociaux. Il est nécessaire de pouvoir être identifié comme n'étant pas dans le réseau de l'assistance sociale et juridique, d'autant plus que la présence de l'aumônerie est justement différente de ces aspects. Par ailleurs, l'Etat neuchâtelois ne permet à aucun groupement religieux, à aucune Eglise d'y entrer pour éviter toute tentative de prosélytisme ou de favoriser une religion/confession au détriment d'une autre.

A proximité de chacun des centres, soit à Couvet, à Perreux et à Fontainemelon, il faudrait pouvoir bénéficier idéalement de :

- Un lieu d'accueil (genre café-contact).
- Un lieu différent pour des entretiens plus personnels.
- Un lieu pour un temps de recueillement.

La présence dans chacun des trois lieux pourrait être d'une demi-journée par semaine.

b) Poste d'aumônier

Son profil :

- Homme ou femme aumônier, salarié pour un poste à 25%, ayant une formation de pasteur ou de diacre et formation au CPT (Clinical Pastoral Training) ou ASPUR (assistance spirituelle en situation d'urgence).
- Expérience professionnelle dans le milieu social ou psychologique est souhaitable, par exemple dans l'aumônerie de prison ou d'hôpital
- Expérience de la migration ou de la multi-culturalité serait un atout non négligeable, ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais
- Bonnes capacités de collaboration, de discernement et de supervision, et de savoir vivre avec le sentiment d'impuissance face à une réalité très lourde

Son cahier des charges

Présence, accompagnement spirituel :

- Assurer une présence lors des entretiens avec les requérants dans les locaux prévus à cet effet et animer des rencontres et /ou des recueils avec les requérants d'asile

Sensibilisation :

⁸ Dans ce paragraphe, les phrases *en italique* représentent les demandes concrètes de soutien que nous faisons aux paroisses.

⁹ Nous avons renoncé à l'idée d'un bus itinérant (comme prévu au départ) pour les raisons suivantes : coût trop élevé de l'achat même d'un bus d'occasion – peu d'espace pour prévoir à la fois des entretiens et un accueil-café – disponibilité problématique de chauffeurs bénévoles. Des locaux dans les paroisses permettront mieux de faire le lien entre population et RA.

- Contribuer à l'information et la sensibilisation des communautés chrétiennes, ainsi que de la société civile, sur la réalité de la vie des requérants d'asile

Encadrement des bénévoles :

- Accompagner et soutenir les bénévoles pour l'écoute et l'accueil. Mettre en place une charte des bénévoles

Coordination, collaboration :

- Assurer la coordination de l'accompagnement spirituel auprès des requérants d'asile
- Maintenir les liens avec les groupes d'entraide actifs auprès des centres
- Avoir le souci de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux
- Rencontrer les autres aumôniers auprès des migrants en Suisse Romande

c) Equipe de bénévoles

Il faudra une équipe de bénévoles pour accueillir dans les locaux prévus à cet effet et assurer une permanence, une fois par semaine.

Ils soutiendront l'aumônier en accomplissant différentes tâches :

- Intendance pour l'accueil (achat des produits, préparation de café et thé,...)
- Echanges informels avec les requérants d'asile¹⁰ (écoute et aiguillage le cas échéant vers l'aumônier, le service d'entraide ou le service juridique)
- Participation éventuelle à des recueils et des célébrations

Au-delà de la capacité d'accueil et d'écoute, les bénévoles doivent avoir un minimum de connaissances concernant la situation juridique des requérants, pour comprendre la situation qu'ils vivent. Ils devront s'engager à suivre des séances/journées de formation à l'écoute et à l'accueil dans le respect des différentes cultures ainsi que des séances/journées de formation relatives aux problématiques des requérants d'asile (information dans les grandes lignes de la procédure d'asile, de la politique d'asile fédérale, des institutions cantonales actives dans le domaine de l'asile, des difficultés propres à l'exil et à la migration).

Ils devront suivre une charte qui décrira les lignes directrices de l'aumônerie et les principes à respecter en partenariat avec les centres.

Il faudra une équipe de cinq à dix bénévoles par lieu d'accueil dans les paroisses concernées, du moins dans un premier temps. Dans les villes, on pourra envisager des collaborations avec les associations actives sur le terrain (Bel Horizon, ...).

d) Collaboration avec les paroisses

Une collaboration étroite avec les paroisses dans lesquelles se trouve un centre d'accueil est fondamentale pour la réalisation et le bon fonctionnement du projet Req'EREN.

Le groupe de travail, pour s'assurer de leur soutien, a rencontré trois paroisses où se situent les centres, à savoir : Val-de-Ruz (24 mai), JORAN (12 septembre) et Val-de-Travers (25 septembre). Il leur a présenté les grandes lignes du projet et dans celui-ci a trouvé un écho positif. Certains membres des Conseils ont même exprimé leur enthousiasme car cela faisait longtemps qu'ils attendaient que l'Eglise entreprenne quelque chose de ce type auprès des requérants d'asile et des centres. Les Conseils rencontrés ont relevé un certain nombre de points, à leurs yeux importants pour la réussite et la crédibilité du projet, à savoir:

- *Durée du projet et financement à long terme* : de manière unanime, les Conseils ont exprimé leur étonnement qu'une aumônerie soit mise sur pied pour un temps limité ; certains membres ont même émis leur réserve quant à s'engager dans un tel projet, si dès le départ, le principe de sa pérennité n'est pas posé. Toutefois, ils n'ont pas émis de propositions pour financer à long terme une telle aumônerie.
- *Difficultés connues dans la recherche de bénévoles* : les paroisses ont déjà beaucoup de peine à recruter des bénévoles ; nous pensons que nous pourrions trouver des nouvelles forces dans des réseaux de personnes plus distancées de la paroisse et qu'il existe un potentiel qui ne demande qu'à être "éveillé".

¹⁰ Voici pour exemple l'appel de bénévoles fait par Diane Barraud, pasteur médiateur Eglise-Réfugiés dans le canton de Vaud : "Nous qui accompagnons des migrants sommes les témoins de l'angoisse qui les saisit. Si nous sommes souvent impuissants à changer les décisions implacables qui les mettent dans cet état, entendre leur détresse, l'accueillir, la prendre au sérieux, c'est déjà quelque chose. C'est peut-être faire savoir à la personne qu'elle n'est pas seule et qu'elle est comprise dans sa détresse" (extrait du site du Point d'appui)

- *Collaboration avec d'autres instances et communautés, en particulier les musulmans* : nous pensons que cette collaboration est importante et que selon l'expérience des aumôniers des autres cantons, un aumônier d'origine chrétienne, qui a le respect des autres religions, est respecté et reconnu dans son rôle, y.c. auprès des ressortissants des communautés d'autres confessions et d'autres religions (comme le montre aussi l'expérience des aumôniers de prison).
- *Difficultés de communication avec les requérants d'asile*: nous chercherons des traducteurs pour les entretiens, mais pour les bénévoles, l'essentiel est d'avoir le sens de l'accueil et du contact, ainsi qu'une certaine expérience de la multiculturalité. Nous leur offrirons une écoute et un accueil, sans essayer de les intégrer avant tout dans nos activités paroissiales.
- *Difficultés de communication avec les centres* : nous sommes persuadés qu'un projet d'aumônerie cantonale, soutenu par les autorités ecclésiastiques et politiques, aura plus de poids que des initiatives paroissiales ponctuelles et non suivies.

Engagement concret des paroisses à notre projet

Les trois Conseils paroissiaux rencontrés ont donné leur accord de principe pour les deux contributions suivantes :

1. Aide dans le recrutement de bénévoles

La recherche de bénévoles se basera sur une campagne de publicité dans la région de chaque centre. Toutefois, pour l'identification de bénévoles potentiels, des conseils utiles pourront sans doute être donnés par les paroissiens du lieu.

2. Mise à disposition de locaux pour la rencontre des requérants

Les trois paroisses mettront à disposition leurs locaux pour une à deux demi-journées par semaine.

Nous avons aussi demandé un accord de principe pour la désignation d'une personne de contact qui jouerait le rôle de coordinateur entre les actions spirituelles du projet Req'EREN et les activités diaconales entreprises par la paroisse. Une paroisse a refusé cette contribution.

Par ailleurs, durant cette année, de nouvelles initiatives paroissiales ou civiles ont pris forme (par exemple, projet de la paroisse du Joran et projet « Bel Horizon open » : voir descriptif dans l'annexe). L'aumônerie s'y connectera et veillera à collaborer avec ces actions diaconales en cours de réalisation; elle veillera à relayer aux personnes responsables de ces initiatives les besoins et demandes concrètes.

e) Contact avec les autorités civiles et les institutions engagées dans la migration

Une fois le projet accepté par le CS et appuyé par le Synode, il faudra informer les autorités cantonales concernant la mise en place de cette aumônerie et maintenir un dialogue avec les directeurs de centre. Il est important de souligner que les actions proposées par Req'EREN ne feront en aucun cas "concurrence" au CSP. Son secteur Migration soutient les requérants dans leur procédure d'admission par des conseils juridiques, alors que Req'EREN veut les accompagner spirituellement, sans prendre position par rapport au bien-fondé ou non de leur demande. Toutefois, un bon contact entre les acteurs dans ce futur projet et ceux du CSP doit être sauvegardé et maintenu, ce qui permettra à chacun de guider un-e requérant-e vers l'autre instance si c'est souhaité. C'est pourquoi, le groupe de travail, suite à une séance avec le directeur du CSP et une de ses juristes (3 sept. 2012), a pu s'assurer du soutien du CSP envers le projet Req'EREN.

9. Lancement du projet et son avenir

L'échéancier pourrait subir des modifications puisque le Synode devra encore se prononcer au sujet de ce rapport en juin 2013. Il est donc provisoire.

Entre janvier et juin 2013 : lancement de l'aumônerie avec la recherche d'un aumônier, d'une personne de contact, le recrutement des bénévoles dans les paroisses, la formation des bénévoles, la réservation des locaux paroissiaux, le contact avec les autorités politiques en charge de l'asile

Été 2013 : réalisation du projet auprès des requérants d'asile des centres.

Fin déc. 2013 : rapport d'activités avec indicateurs, à savoir :

- nombre de bénévoles formés (au min. 5 par paroisse concernée) – nombre de permanences dans les locaux (au moins une demi-journée dans les paroisses concernées) - fréquentation des permanences – nombre d'entretiens par l'aumônier – nombre de sollicitations (cultes, partages, catéchisme, information, etc.). – aides financières reçues – indice de satisfaction des centres et des paroisses concernées.

Evaluation fin sept. 2014 : rapport d'activités avec indicateurs (voir ci-dessus)

Synode déc. 2014 : rapport avec propositions concernant la suite

Remarques concernant la suite du projet au-delà de deux ans

Le soutien spirituel des requérants d'asile est une des activités prévues pour la période de législature 2012-2016. Une réalisation conséquente de cette volonté de l'EREN d'être une Eglise au service de personnes démunies consisterait donc à ancrer le 25% d'un poste d'aumônier dans les services cantonaux. Le moment de création de cette fraction de poste dépend évidemment de l'évolution des moyens financiers à disposition.

Afin de donner le profil nécessaire pour la recherche de fonds et de faciliter la coopération avec d'autres Eglises et communautés, nous pensons qu'il est nécessaire d'envisager à court ou moyen terme la création d'une association œcuménique, à l'image d'ailleurs de ce qui se fait dans les autres cantons romands (GE, VD, FR).

10. Budget et financement

Cet aspect doit encore être développé et approfondi. En effet, le Synode a déjà validé le principe du financement global de projets dont celui-ci fait partie. Cependant, le Conseil synodal a posé des exigences quant au taux de financement qui ne devrait pas émarger à la caisse centrale. Moins pour des questions purement financières que pour l'intérêt de chercher et d'engager des partenaires et, partant, de vérifier l'intérêt d'un tel projet.